





Le bras de fer continue entre l'UNELL (Union nationale des éleveurs livreurs Lactalis) et le groupe LACTALIS.

Après deux journées de négociation entre les deux structures (le 22 décembre 2023 et le 3 janvier 2024), LACTALIS n'a pas accepté l'évolution du prix de revient, à faire valoir aux enseignes de la distribution dans le cadre des négociations commerciales, proposée par l'UNELL.

Comme le précise l'accord-cadre, l'UNELL et LACTALIS, définissent conjointement avant chaque négociation commerciale, le niveau de prix de revient en élevage en tenant compte des prix de revient communiqués par chacun des producteurs. Ce dernier est inscrit dans les Conditions Générales de Vente (CGV) du groupe LACTALIS auprès des enseignes de la distribution. En effet, ce niveau de prix de revient y figure au titre du prix de la matière première agricole (MPA), dans la logique de « marche en avant » décrite par la loi EGAlim. Ce même niveau de prix de revient est également pris en compte dans la formule de fixation du prix du lait.

Quand l'UNELL continue à défendre 5 % d'augmentation, LACTALIS maintient fermement sa position avec 1 % d'augmentation pour les producteurs. Résultat, le groupe LACTALIS a fixé seul le prix de revient. La négociation du prix du lait n'a donc pas trouvé d'accord et l'industriel a fixé seul le prix de janvier : il a reconduit le prix du mois de décembre sur janvier, 5 centimes d'euro par litre de moins qu'en janvier 2023.

LACTALIS se rend-t-il vraiment compte du contexte dans lequel évolue la filière ? Collecte de lait qui continue de dévisser, charges de production en hausse, enjeu important sur le renouvellement des générations.



2- La devise de LACTALIS : gagner plus au détriment des producteurs !

Une deuxième opposition complique les relations entre l'UNELL et LACTALIS : le désaccord sur la réelle prise en compte du prix de revient dans la fixation du prix du lait.

Aujourd'hui, le niveau de prix de revient de référence détermine seulement 25 % du prix payé au producteur. Ces modalités contractuelles sont fixées par l'accord-cadre entre l'UNELL et LACTALIS. Cet accord avait été défini sous l'égide du médiateur et dans le cadre d'une mise en route lente et partielle d'EGALIM 1.

Depuis, le contexte règlementaire a évolué (EGALIM 2) avec le principe de « non-négociabilité » du prix de la matière première agricole, autrement dit les enseignes de la grande distribution ne peuvent plus négocier la valeur du lait contenu dans un produit laitier. Cette évolution règlementaire devrait permettre de mieux prendre en compte le prix de revient dans la fixation du prix du lait, en particulier pour les Produits Grandes Consommations (PGC) France (50 % du lait des producteurs de l'UNELL). L'UNELL a interpellé les dirigeants du groupe LACTALIS à plusieurs reprises sur ce sujet mais visiblement l'entreprise continue à faire la sourde oreille.

Le prix du lait fixé par LACTALIS à ses producteurs est en décalage par rapport aux besoins des éleveurs. Ces derniers ne demandent pas une hausse du prix pour les consommateurs mais demandent à Lactalis de respecter la loi. Le prix aux producteurs doit être honoré pour couvrir leurs charges.

Les éleveurs ne doivent pas être la variable d'ajustement dans la fixation du prix du lait. La FDSEA de l'Aveyron et les JA Aveyron demandent donc l'application des lois EGAlim au plus vite par le 1er groupe de lait mondial qui est en train d'envoyer un mauvais signal à toute la filière en tirant les prix vers le bas!

FDSEA / JA, notre raison d'agir : soutenir l'avenir des productions laitières françaises

Pour défendre une meilleure répartition de la valeur et une pleine application des lois EGAlim, les producteurs laitiers aveyronnais se réunissent une nouvelle fois devant les locaux de l'entreprise LACTALIS ce jeudi 18 janvier 2024. Ils ralentiront la circulation aux abords des locaux avec des tracteurs en matinée puis se rendront, dans l'après-midi, dans des GMS pour coller des autocollants sur les produits LACTALIS avec le message « Vous payez mais l'éleveur est oublié ».

Les producteurs laitiers aveyronnais distribueront également ce flyer aux consommateurs pour expliquer le motif de leur mobilisation : une juste répartition du prix des produits laitiers.



